

CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE DIALOGUE SOCIAL

Bordereau de versement 2024

PHOTOGRAPHIE

À RETOURNER AVANT 29 FÉVRIER 2024

▣ VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER EN LIGNE ?

Simple et rapide sur

<https://ws-entreprise.loppcommerce.com>

▣ DES QUESTIONS ?

Contactez-nous au 01 55 37 88 89

Accédez à notre notice d'information sur www.loppcommerce.com
(espace Entreprise, rubrique Verser mes contributions)

▣ INFORMATIONS OBLIGATOIRES (à compléter ou modifier si nécessaire)

SIRET | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Raison sociale

Adresse du siège

CP

Ville

NAF / APE

N° IDCC

3 1 6 8

Libellé de la convention collective (IDCC applicable)

PHOTOGRAPHIE

PARTIE RÉSERVÉE À L'OPCOMMERCE

N° d'adhérent

| | | | | |

Code branche

| |

Nom de branche

| | | | | |

Code groupe

| | | |

Nom de groupe

| | | | | |

POUR RAPPEL : LES INFORMATIONS DÉCLARÉES EN 2023

Effectif moyen annuel 2022

| | | | | |

Masse salariale brute 2022

| | | | | |

Contact ENTREPRISE

M.

Mme

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

| | | | | | | | | |

E-mail

▣ DÉCLARATION DE VOS EFFECTIFS

▣ EFFECTIF MOYEN ANNUEL 2023

En équivalent temps plein au 31.12.2023

TOTAL

| | | | | |

▣ Assiette de calcul de vos contributions

Elle est composée du montant des salaires bruts soumis aux cotisations de sécurité sociale et versés en 2023 selon votre déclaration sociale nominative (DSN), également appelée Masse salariale brute (MSB).

Pour en savoir plus sur l'assiette de calcul des contributions : <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/la-base-de-calcul.html>

▣ Effectif moyen annuel de votre entreprise

Calculé au 31 décembre, l'effectif moyen annuel est égal, tous établissements confondus, à la moyenne des effectifs déterminés chaque mois de l'année civile selon votre DSN.

Pour en savoir plus sur le calcul de l'effectif : <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/le-calcul-de-leffectif.html>

▣ BASE DE CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

MASSE SALARIALE BRUTE 2023 =

| | | | | |

€ A

► CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

DIALOGUE SOCIAL

MSB 2023

(A x 0,05 %) = _____ € **A1**

Si votre cotisation est inférieure à 20,60 € vous devez verser un montant forfaitaire de 20,60€ (équivalent à 5 fois le minimum garanti en vigueur au 1^{er} janvier 2024).

► MONTANT À VERSER

Montant à verser (A1) = _____ €

► IMPORTANT

La loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 autorise l'Opcommerce, opérateur de compétences, de poursuivre la collecte des contributions conventionnelles décidées par accord de branche au-delà du 1er janvier 2024 par conventionnement avec les organisations salariales et patronales représentatives.

Vous n'êtes pas redevable de la contribution conventionnelle. Vous devez toutefois cocher cette case et nous retourner le bordereau.

► Retournez ce bordereau dûment renseigné à l'aide de l'enveloppe jointe, à l'adresse ci-contre, accompagné de votre règlement.

L'Opcommerce
TSA 69973 – 75 839 Paris cedex 17

Les informations recueillies via ce formulaire sont nécessaires à l'accomplissement par l'Opcommerce de la mission qui lui a été confiée par la branche professionnelle considérée. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles via le lien ci-contre sur : <https://www.loppcommerce.com/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>

► MODE DE RÉGLEMENT

Virement

Pour les virements : IBAN : FR 76 3000 4008 1900 0109 4490 761
BIC : BNPAFRPPAA

Votre virement : les 9 premiers chiffres de votre n° SIRET doivent impérativement être les premiers caractères de votre ordre de virement.

Chèque à l'ordre de l'Opcommerce

N° | | | | | | | | |

Banque _____

Votre attestation de versement sera prochainement disponible sur <https://ws-entreprise.loppcommerce.com> après règlement effectif de vos contributions.

► CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE

Date _____

DATE LIMITE DE PAIEMENT LE 29 FÉVRIER 2024